

APERÇUS DES FONDS

POUR LES CONTRATS DE
CATÉGORIE PLUS 2.1 ET DE FPG 75/75,
75/100 ET 100/100 DE L'EMPIRE VIE

Toute portion du dépôt ou tout autre montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.

Au 31 décembre 2016



Présentation des aperçus des fonds

Fonds de placement garanti (FPG) 75/75 (catégorie de fonds K); FPG 75/100 (catégorie de fonds L); FPG 100/100 (catégorie de fonds M) et Catégorie Plus 2.1 (catégorie de fonds Q) de l'Empire Vie.

Ce livret des aperçus des fonds, qui fait partie intégrante de la brochure documentaire, contient l'aperçu individuel de chaque fonds distinct. Les contrats n'offrent pas tous les mêmes fonds. Veuillez consulter la brochure documentaire pour connaître la liste des fonds distincts offerts dans les contrats de FPG 75/75, 75/100 et 100/100 et Catégorie Plus 2.1 de l'Empire Vie. Vous pouvez investir dans un ou plusieurs des fonds offerts.

Chaque aperçu décrit les principales caractéristiques du fonds distinct, incluant le degré de risque, le rendement passé, le caractère approprié du fonds, les garanties et les frais qui peuvent s'appliquer.

Les aperçus individuels des fonds ne sont pas complets sans la description qui suit de votre droit d'annulation ainsi que nos coordonnées.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation.

Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est

Kingston ON K7L 3A8

Numéro de téléphone : 1 800 561-1268

Télécopieur : 1 800 419-4051

Courriel : placement@empire.ca (français) ou investment@empire.ca (anglais)

Table des matières

Aperçu des fonds

FPG du marché monétaire de l'Empire Vie	4
FPG d'obligations de l'Empire Vie.....	6
FPG de revenu de l'Empire Vie.....	8
FPG de revenu mensuel de l'Empire Vie	10
FPG équilibré de l'Empire Vie.....	12
FPG équilibré de dividendes de l'Empire Vie	14
FPG équilibré Élite de l'Empire Vie	16
FPG équilibré mondial de l'Empire Vie	18
FPG de répartition de l'actif de l'Empire Vie.....	20
FPG de dividendes de l'Empire Vie	22
FPG d'actions canadiennes de l'Empire Vie.....	24
FPG d'actions Élite de l'Empire Vie.....	26
FPG d'actions de petites sociétés de l'Empire Vie	28
FPG de valeur américaine de l'Empire Vie	30
FPG d'actions mondial de l'Empire Vie.....	32
FPG d'actions étrangères de l'Empire Vie.....	34
FPG Portefeuille de revenu diversifié Emblème Empire Vie.....	36
FPG Portefeuille conservateur Emblème Empire Vie.....	38
FPG Portefeuille équilibré Emblème Empire Vie.....	40
FPG Portefeuille de croissance modérée Emblème Empire Vie.....	42
FPG Portefeuille de croissance Emblème Empire Vie	44
FPG Portefeuille de croissance dynamique Emblème Empire Vie.....	46

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Février 1989

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 103,0 M\$ **Rotation du portefeuille :** s. o.

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	0,93 %	10,01 \$	324 614
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	0,91 %	10,01 \$	1 659 794
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	0,92 %	10,01 \$	289 408
Q	Novembre 2014	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	0,90 %	10,02 \$	1 322 236

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des instruments à court terme, tels que des bons du Trésor et des titres de créance à court terme émis par des gouvernements et des sociétés canadiennes.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS [†]	%
Gouvernement du Canada 0,555 % 29 juin 2017	6,8
Crédit Toyota du Canada Inc. 0,961 % 3 avr. 2017	6,7
Firstbank 0,780 % 31 janv. 2017	5,8
Banque Royale du Canada, taux variable 1,026 % 1 ^{er} déc. 2017	4,9
Daimler Canada Finance Inc. 0,909 % 19 janv. 2017	4,9
Province de l'Ontario 0,620 % 29 mars 2017	4,8
Province de Terre-Neuve et Labrador 0,589 % 9 févr. 2017	4,7
Banque HSBC Canada 0,821 % 3 janv. 2017	3,9
Concentra Financial Services Association 0,002 % 16 janv. 2017	3,9
Province de Terre-Neuve et Labrador 0,588 % 2 mars 2017	3,9
Total	50,3

Nombre total de placements : 31

[†] En proportion de la valeur totale du fonds



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque très faible.

Quel a été le rendement du fonds?

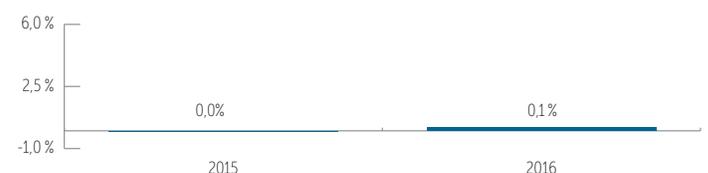
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 001 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 0,06 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE																											
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée. 																											
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Si vous vendez dans les délais suivants :</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 an</td> <td></td> <td>5,5</td> </tr> <tr> <td>2 ans</td> <td></td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>3 ans</td> <td></td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>4 ans</td> <td></td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>5 ans</td> <td></td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>6 ans</td> <td></td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>7 ans</td> <td></td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>après 7 ans</td> <td></td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>	Si vous vendez dans les délais suivants :		%	1 an		5,5	2 ans		5,0	3 ans		5,0	4 ans		4,0	5 ans		4,0	6 ans		3,0	7 ans		2,0	après 7 ans		0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Si vous vendez dans les délais suivants :		%																											
1 an		5,5																											
2 ans		5,0																											
3 ans		5,0																											
4 ans		4,0																											
5 ans		4,0																											
6 ans		3,0																											
7 ans		2,0																											
après 7 ans		0,0																											
Frais de sortie Frais modiques	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Si vous vendez dans les délais suivants :</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 an</td> <td></td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>2 ans</td> <td></td> <td>2,5</td> </tr> <tr> <td>3 ans</td> <td></td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>après 3 ans</td> <td></td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>	Si vous vendez dans les délais suivants :		%	1 an		3,0	2 ans		2,5	3 ans		2,0	après 3 ans		0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %. 												
Si vous vendez dans les délais suivants :		%																											
1 an		3,0																											
2 ans		2,5																											
3 ans		2,0																											
après 3 ans		0,0																											

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,00 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,10 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,20 %
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait (GR) du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 0,75 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

FPG d'obligations de l'Empire Vie

Fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 et Catégorie Plus 2.1 de l'Empire Vie

au 31 décembre 2016

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Décembre 1987

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 704,3 M\$ **Rotation du portefeuille :** 163,45 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	1,97 %	9,95 \$	349 578
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,00 %	10,46 \$	1 158 108
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	1,95 %	10,47 \$	262 749
Q	Novembre 2014	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,00 %	10,45 \$	837 616

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des obligations émises par les gouvernements ainsi que dans des obligations, des débetures et des effets de première qualité émis par des sociétés.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS [†]	%
Gouvernement du Canada 1,500 % 1 ^{er} juin 2026	6,4
Province de l'Ontario 2,900 % 2 déc. 2046	2,7
Province de Québec 3,500 % 1 ^{er} décembre 2045	2,6
Bons du Trésor américain 0,750 % 30 sept. 2018	2,6
Province de l'Ontario 2,400 % 2 juin 2026	2,4
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	2,2
Gouvernement du Canada 3,500 % 1 ^{er} déc. 2045	2,0
Province du Manitoba 3,250 % 5 sept. 2029	2,0
Province de Québec 3,500 % 1 ^{er} déc. 2022	1,9
Leisureworld Senior Care Limited Partnership 3,474 % 3 févr. 2021	1,5
Total	26,3

Nombre total de placements : 114

[†] En proportion de la valeur totale du fonds



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

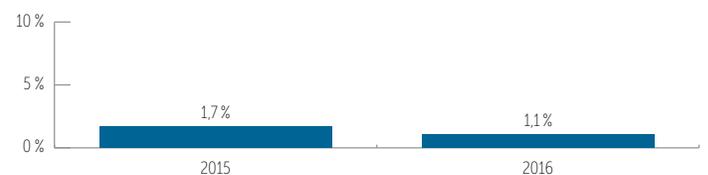
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 045 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 2,06 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi.Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %.La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les FVD sont déduits du montant vendu.Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD.Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,025 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,25 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,30 %
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la GR du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 0,75 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Janvier 2002

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 453,6 M\$ **Rotation du portefeuille :** 99,95 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,21 %	10,17 \$	303 111
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,28 %	10,56 \$	3 618 395
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,24 %	10,56 \$	777 559
Q	Novembre 2014	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,30 %	10,55 \$	2 618 828

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des obligations, des débetures et des effets de première qualité émis par des sociétés, le gouvernement du Canada, les provinces, les municipalités et les territoires canadiens ainsi que les gouvernements étrangers.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie - Catégorie F	9,7
Gouvernement du Canada 1,500 % 1 ^{er} juin 2026	4,0
SPDR S&P 500 ETF Trust	2,1
Gouvernement du Canada 3,500 % 1 ^{er} déc. 2045	1,8
Province de l'Ontario 2,900 % 2 déc. 2046	1,7
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	1,7
Province de Québec 3,500 % 1 ^{er} déc. 2045	1,5
Province de l'Ontario 2,400 % 2 juin 2026	1,3
Banque Royale du Canada	1,2
Province du Manitoba 3,250 % 5 sept. 2029	1,2
Total	26,2

Nombre total de placements : 189

¹En proportion de la valeur totale du fonds



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

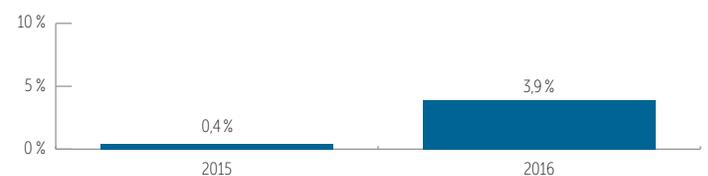
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 056 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 2,57 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,05 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,35 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,55 %
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la GR du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 1,15 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

FPG de revenu mensuel de l'Empire Vie

Fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 et Catégorie Plus 2.1 de l'Empire Vie

au 31 décembre 2016

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Avril 2015

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 4,8 M\$ **Rotation du portefeuille :** 7,43 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,37 %	10,29 \$	75 825
L	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,24 %	10,32 \$	236 041
M	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,22 %	10,32 \$	68 121
Q	Avril 2015	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,34 %	10,30 \$	86 583

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans un ensemble équilibré d'actions et de titres à revenu fixe canadiens axés sur le revenu. Le fonds investit directement dans un fonds ou par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds. Le fonds investit actuellement ses actifs principalement dans le Fonds commun de revenu mensuel Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,2
Banque Royale du Canada 0,450 % 3 janv. 2017	5,1
Gouvernement du Canada 1,500 % 1 ^{er} juin 2026	3,9
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,3
SPDR S&P 500 ETF Trust	2,9
Banque Royale du Canada	2,9
Banque Toronto-Dominion	2,7
Suncor Énergie Inc.	2,2
TransCanada Corp	2,2
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,0
Total	32,4

Nombre total de placements : 167

¹ En proportion de la valeur totale du fonds



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu de même qu'une volatilité réduite au moyen de placements dans des actions et des titres à revenu fixe et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

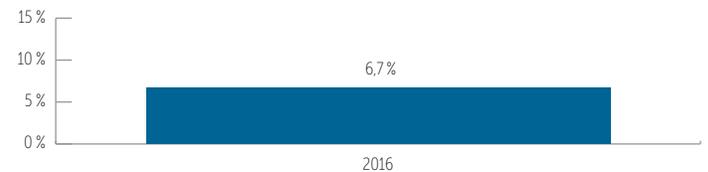
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie du fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 20 avril 2015 détient 1 032 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 1,86 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée. 																		
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Si vous vendez dans les délais suivants : %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 an</td> <td>5,5</td> </tr> <tr> <td>2 ans</td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>3 ans</td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>4 ans</td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>5 ans</td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>6 ans</td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>7 ans</td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>après 7 ans</td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>	Si vous vendez dans les délais suivants : %		1 an	5,5	2 ans	5,0	3 ans	5,0	4 ans	4,0	5 ans	4,0	6 ans	3,0	7 ans	2,0	après 7 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Si vous vendez dans les délais suivants : %																				
1 an	5,5																			
2 ans	5,0																			
3 ans	5,0																			
4 ans	4,0																			
5 ans	4,0																			
6 ans	3,0																			
7 ans	2,0																			
après 7 ans	0,0																			
Frais de sortie Frais modiques	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Si vous vendez dans les délais suivants : %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 an</td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>2 ans</td> <td>2,5</td> </tr> <tr> <td>3 ans</td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>après 3 ans</td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>	Si vous vendez dans les délais suivants : %		1 an	3,0	2 ans	2,5	3 ans	2,0	après 3 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %. 								
Si vous vendez dans les délais suivants : %																				
1 an	3,0																			
2 ans	2,5																			
3 ans	2,0																			
après 3 ans	0,0																			

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,10 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,50 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,75 %
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la GR du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 1,40 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivant : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Février 1989

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 576,3 M\$ **Rotation du portefeuille :** 96,36 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,28 %	10,26 \$	270 752
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,33 %	10,63 \$	2 806 088
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,31 %	10,63 \$	556 382
Q	Novembre 2014	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,33 %	10,63 \$	2 311 718

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans une composition diversifiée d'actions canadiennes et de titres à revenu fixe canadiens.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie - Catégorie F	13,8
SPDR S&P 500 ETF Trust	3,0
Gouvernement du Canada 3,500 % 1 ^{er} déc. 2045	2,3
Banque Royale du Canada	1,9
Gouvernement du Canada 0,500 % 1 ^{er} nov. 2018	1,9
Banque Toronto-Dominion	1,9
Banque de Montréal	1,8
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,7
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,7
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,350 % 15 déc. 2018	1,6
Total	31,6

Nombre total de placements : 183

¹En proportion de la valeur totale du fonds



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

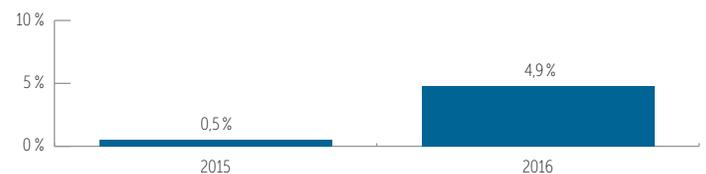
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 064 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 2,91 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,10 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,50 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,75 %
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la GR du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 1,40 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Juillet 2010

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 689,9 M\$ **Rotation du portefeuille :** 5,36 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,47 %	10,79 \$	122 565
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,41 %	11,21 \$	2 060 736
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,41 %	11,21 \$	511 193
Q	Novembre 2014	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,43 %	11,21 \$	8 336 724

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 80 % dans le Fonds de dividendes et de 20 % dans le Fonds d'obligations.

PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Fonds de dividendes de l'Empire Vie – Catégorie F	81,8
Fonds d'obligations de l'Empire Vie – Catégorie F	17,0
Banque HSBC Canada 0,821 % 3 janv. 2017	0,9
Total	99,7

Nombre total de placements : 3

¹ En proportion de la valeur totale du fonds



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

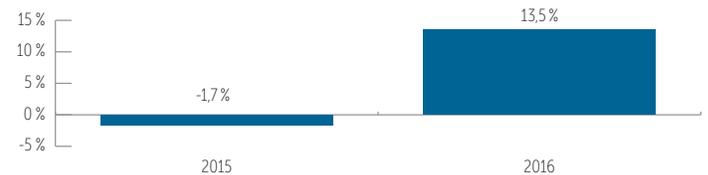
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie du fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 123 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 5,50 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant des ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,10 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,60 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,85 %
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la GR du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 1,50 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Juillet 2010

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 378,0 M\$ **Rotation du portefeuille :** 7,45 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
Q	Novembre 2014	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,45 %	11,50 \$	8 253 638

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 80 % dans le Fonds d'actions Élite et de 20 % dans le Fonds d'obligations.

PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Fonds d'actions Élite de l'Empire Vie – Catégorie F	80,0
Fonds d'obligations de l'Empire Vie – Catégorie F	19,2
Banque Royale du Canada 0,450 % 3 janv. 2017	0,7
Total	99,9

Nombre total de placements : 3

¹En proportion de la valeur totale du fonds



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

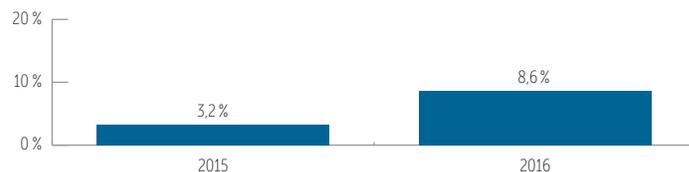
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 154 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,85 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi.Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %.La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les FVD sont déduits du montant vendu.Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD.Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la GR du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 1,50 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Juin 2003

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 212,7 M\$ **Rotation du portefeuille :** 72,50 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
Q	Novembre 2014	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,47 %	11,07 \$	5 463 499

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans une composition diversifiée d'actions mondiales et de titres à revenu fixe mondiaux.

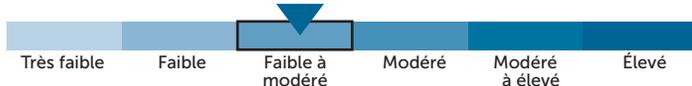
10 PRINCIPAUX PLACEMENTS*	%
Bons du Trésor américain 1,375 % 31 août 2020	2,5
Bons du Trésor américain 1,750 % 31 déc. 2020	1,9
Bons du Trésor américain 1,375 % 30 avr. 2021	1,9
Banque Toronto-Dominion	1,8
Banque Royale du Canada	1,7
Province de l'Ontario 2,450 % 29 juin 2022	1,6
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,350 % 15 sept. 2023	1,5
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,950 % 15 juin 2019	1,4
Wells Fargo & Company	1,4
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,4
Total	17,1

Nombre total de placements : 130

* En proportion de la valeur totale du fonds



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations mondiales et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

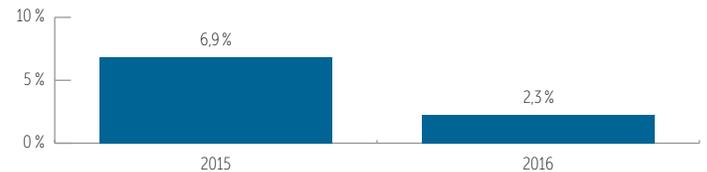
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie Q du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 108 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 4,85 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi.Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %.La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les FVD sont déduits du montant vendu.Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD.Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la GR du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 1,50 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

FPG de répartition de l'actif de l'Empire Vie

Fonds de placement garanti 75/75, 75/100, 100/100 et Catégorie Plus 2.1 de l'Empire Vie

au 31 décembre 2016

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Mai 1994

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 1 095,0 M\$ **Rotation du portefeuille :** 92,76 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,48 %	10,51 \$	1 931 603
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,44 %	11,47 \$	10 761 051
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,41 %	11,47 \$	3 127 882
Q	Novembre 2014	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,44 %	11,46 \$	15 507 341

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans une composition diversifiée d'actions canadiennes et de titres à revenu fixe canadiens.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Société du crédit agricole 0,480 % 3 janv. 2017	3,7
Gouvernement du Canada 1,500 % 1 ^{er} juin 2026	2,3
Banque HSBC Canada 0,664 % 3 janv. 2017	2,3
Province de la Colombie-Britannique 0,681 % 22 févr. 2017	2,0
Constellation Software Inc.	1,8
Province de l'Alberta 0,622 % 17 janv. 2017	1,7
Banque Toronto-Dominion	1,6
Banque Royale du Canada	1,6
Gouvernement du Canada 0,500 % 1 ^{er} nov. 2018	1,5
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,5
Total	20,0

Nombre total de placements : 154

¹En proportion de la valeur totale du fonds



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

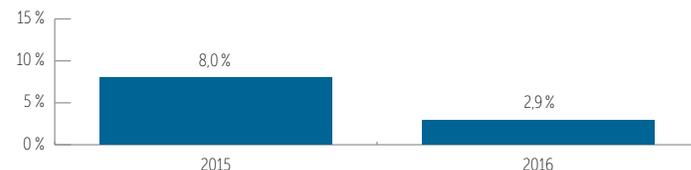
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 151 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,74 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant des ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,10 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,60 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,75 %
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la GR du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 1,50 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Janvier 1998

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 1 717,3 M\$ **Rotation du portefeuille :** 95,80 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,42 %	11,02 \$	838 802
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,49 %	11,42 \$	5 148 731
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,47 %	11,42 \$	2 524 303

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes de moyenne à forte capitalisation boursière donnant droit à un dividende. Les placements en actions comprennent des actions ordinaires, des actions privilégiées, des actions privilégiées convertibles et des débetures convertibles.

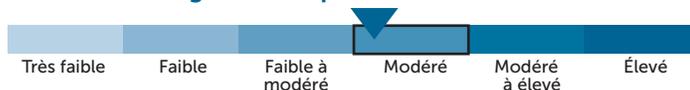
10 PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Banque Toronto-Dominion	5,8
Banque Royale du Canada	4,7
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,5
PrairieSky Royalty Limited	3,5
Financière Manuvie	3,1
Wells Fargo & Company	3,1
Suncor Énergie Inc.	3,1
Enbridge Inc.	2,7
Shaw Communications Inc. - Série B	2,7
Cenovus Energy Inc.	2,5
Total	35,7

Nombre total de placements : 51

¹En proportion de la valeur totale du fonds



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir dans des actions canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

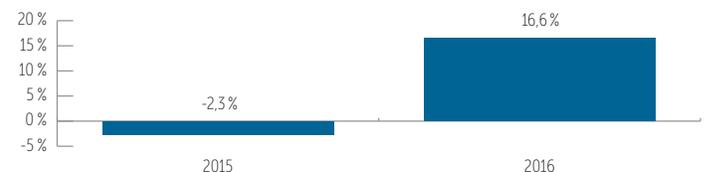
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 144 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,41 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi et remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,10 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,60 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,85 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Octobre 2005

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 318,1 M\$ **Rotation du portefeuille :** 23,25 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,54 %	10,76 \$	106 569
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,50 %	11,64 \$	745 667
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,50 %	11,64 \$	222 715

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes de moyenne à forte capitalisation boursière.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS [†]	%
Banque Royale du Canada	5,0
Banque Toronto-Dominion	4,9
Banque de Montréal	4,6
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,5
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,4
Constellation Software Inc.	4,2
Groupe CGI inc. 'A'	3,5
PrairieSky Royalty Limited	2,9
Suncor Énergie Inc.	2,9
Intact Corporation financière	2,8
Total	39,7

Nombre total de placements : 44

[†] En proportion de la valeur totale du fonds



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

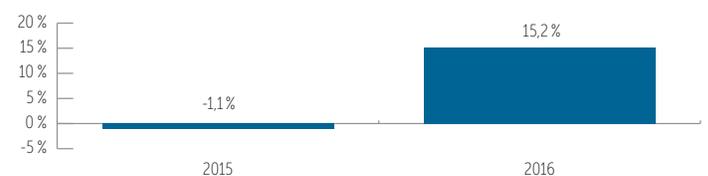
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 173 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 7,65 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi et remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée. 																		
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	<p>Si vous vendez dans les délais suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 an</td> <td>5,5</td> </tr> <tr> <td>2 ans</td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>3 ans</td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>4 ans</td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>5 ans</td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>6 ans</td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>7 ans</td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>après 7 ans</td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>		%	1 an	5,5	2 ans	5,0	3 ans	5,0	4 ans	4,0	5 ans	4,0	6 ans	3,0	7 ans	2,0	après 7 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
	%																			
1 an	5,5																			
2 ans	5,0																			
3 ans	5,0																			
4 ans	4,0																			
5 ans	4,0																			
6 ans	3,0																			
7 ans	2,0																			
après 7 ans	0,0																			
Frais de sortie Frais modiques	<p>Si vous vendez dans les délais suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 an</td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>2 ans</td> <td>2,5</td> </tr> <tr> <td>3 ans</td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>après 3 ans</td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>		%	1 an	3,0	2 ans	2,5	3 ans	2,0	après 3 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %. 								
	%																			
1 an	3,0																			
2 ans	2,5																			
3 ans	2,0																			
après 3 ans	0,0																			

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	<p>Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle.</p> <p>Catégorie de fonds K (75/75) : 0,20 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,75 % Catégorie de fonds M (100/100) : 1,10 %</p>
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
 259, rue King Est
 Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
 Télécopieur : 1 866 762-6163
 Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
 Courriel (français) : placement@empire.ca

Bref aperçu
DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Décembre 1969

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 979,2 M\$ **Rotation du portefeuille :** 24,03 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,58 %	10,75 \$	344 042
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,58 %	11,78 \$	4 044 706
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,56 %	11,74 \$	1 004 712

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes à forte capitalisation boursière avec une certaine exposition aux actions étrangères.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS [†]	%
Fonds de valeur américaine – Catégorie F	25,9
SPDR S&P 500 ETF Trust	5,7
Banque Royale du Canada	3,5
Banque Toronto-Dominion	3,4
Banque de Montréal	3,3
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,1
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,1
Constellation Software Inc.	2,9
Groupe CGI inc. - Série A	2,4
Suncor Énergie Inc.	2,3
Total	55,6

Nombre total de placements : 91
[†]En proportion de la valeur totale du fonds

Quel est le degré de risque?


La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

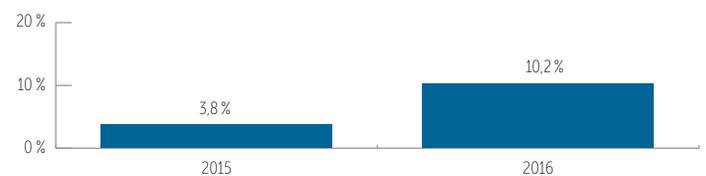
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 183 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 8,08 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.


Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi et remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car, ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,20 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,75 % Catégorie de fonds M (100/100) : 1,20 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
 259, rue King Est
 Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
 Télécopieur : 1 866 762-6163
 Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
 Courriel (français) : placement@empire.ca

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Janvier 1998

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 223,2 M\$ **Rotation du portefeuille :** 60,29 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,68 %	10,81 \$	36 951
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,61 %	11,39 \$	464 509
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,59 %	11,38 \$	87 329

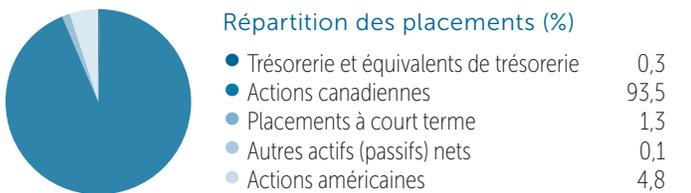
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes de petite à moyenne capitalisation boursière.

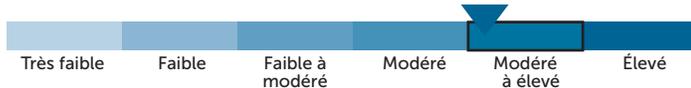
10 PRINCIPAUX PLACEMENTS [†]	%
The Descartes Systems Group Inc	3,4
Lundin Mining Corporation	3,1
EnerCare Inc.	2,9
Chartwell Retirement Residences	2,9
CAE Inc.	2,9
AGT Food & Ingredients Inc.	2,8
FirstService Corporation	2,7
Freehold Royalties Limited	2,7
Interfor Corporation	2,6
CT Real Estate Investment Trust	2,4
Total	28,4

Nombre total de placements : 65

[†] En proportion de la valeur totale du fonds



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions canadiennes de sociétés plus petites et est disposée à accepter un degré de risque de modéré à élevé.

Quel a été le rendement du fonds?

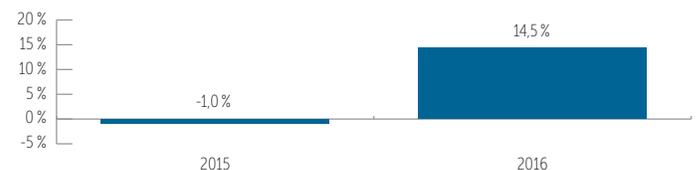
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 137 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,12 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE																											
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi et remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée. 																											
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Si vous vendez dans les délais suivants :</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 an</td> <td></td> <td>5,5</td> </tr> <tr> <td>2 ans</td> <td></td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>3 ans</td> <td></td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>4 ans</td> <td></td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>5 ans</td> <td></td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>6 ans</td> <td></td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>7 ans</td> <td></td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>après 7 ans</td> <td></td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>	Si vous vendez dans les délais suivants :		%	1 an		5,5	2 ans		5,0	3 ans		5,0	4 ans		4,0	5 ans		4,0	6 ans		3,0	7 ans		2,0	après 7 ans		0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Si vous vendez dans les délais suivants :		%																											
1 an		5,5																											
2 ans		5,0																											
3 ans		5,0																											
4 ans		4,0																											
5 ans		4,0																											
6 ans		3,0																											
7 ans		2,0																											
après 7 ans		0,0																											
Frais de sortie Frais modiques	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Si vous vendez dans les délais suivants :</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 an</td> <td></td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>2 ans</td> <td></td> <td>2,5</td> </tr> <tr> <td>3 ans</td> <td></td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>après 3 ans</td> <td></td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>	Si vous vendez dans les délais suivants :		%	1 an		3,0	2 ans		2,5	3 ans		2,0	après 3 ans		0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %. 												
Si vous vendez dans les délais suivants :		%																											
1 an		3,0																											
2 ans		2,5																											
3 ans		2,0																											
après 3 ans		0,0																											

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,25 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,75 % Catégorie de fonds M (100/100) : 1,20 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Janvier 2002

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 813,5 M\$ **Rotation du portefeuille :** 149,17 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,49 %	11,21 \$	477 772
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,67 %	12,76 \$	3 757 064
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,67 %	12,75 \$	859 871

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés américaines de moyenne à forte capitalisation boursière.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS [†]	%
Wells Fargo & Company	4,9
JPMorgan Chase & Company	4,3
Comcast Corporation - Série A	3,9
MasterCard Inc. - Série A	3,0
Marsh & McLennan Companies Inc	2,9
Union Pacific Corporation	2,9
Microsoft Corporation	2,8
Alphabet Inc. - Série C	2,7
BlackRock Inc	2,7
Visa Inc. - Série A	2,7
Total	32,8

Nombre total de placements : 51

[†] En proportion de la valeur totale du fonds



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions américaines et est disposée à accepter un degré de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

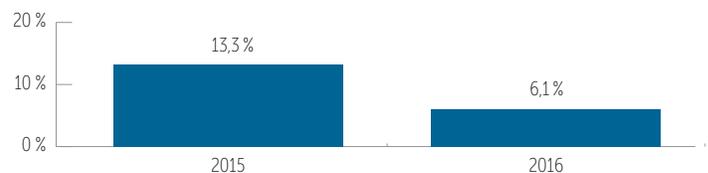
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 270 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 11,72 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi et remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,25 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,75 % Catégorie de fonds M (100/100) : 1,10 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

Bref aperçu
DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Février 1989

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 96,5 M\$ **Rotation du portefeuille :** 121,37 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,60 %	10,21 \$	119 742
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,61 %	11,50 \$	1 653 368
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,61 %	11,47 \$	441 209

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans les marchés développés, tels que l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie, mais peut également investir dans les marchés émergents.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS [†]	%
First Republic Bank	2,3
AT&T Inc.	2,2
Core Laboratories NV	2,1
Valero Energy Corporation	2,1
The Walt Disney Company	2,1
Intesa Sanpaolo SpA	2,1
Fiserv Inc.	2,0
Spirit Airlines Inc.	2,0
Public Storage	2,0
Honeywell International Inc.	2,0
Total	20,9

Nombre total de placements : 55
[†] En proportion de la valeur totale du fonds

Quel est le degré de risque?


La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions mondiales et est disposée à accepter un degré de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

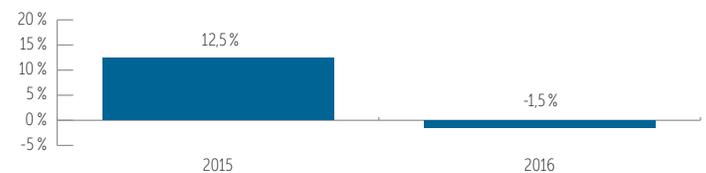
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 149 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,65 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.


Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi et remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,25 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,75 % Catégorie de fonds M (100/100) : 1,20 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Juin 2003

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 123,3 M\$ **Rotation du portefeuille :** 48,55 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,72 %	9,61 \$	77 274
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,76 %	10,68 \$	389 149
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,64 %	10,70 \$	190 682

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans les marchés développés, tels que l'Europe et l'Asie, mais peut également investir en Amérique du Nord et dans les marchés émergents.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Prudential PLC	2,5
ASML Holding NV	2,5
KBC Group NV	2,4
Statoil ASA	2,4
WPP PLC	2,4
Sekisui House Limited	2,3
Danske Bank AS	2,3
Swiss Re AG	2,3
Intesa Sanpaolo SpA	2,2
Central Japan Railway Company	2,2
Total	23,5

Nombre total de placements : 51
¹En proportion de la valeur totale du fonds


Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions mondiales et est disposée à accepter un degré de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

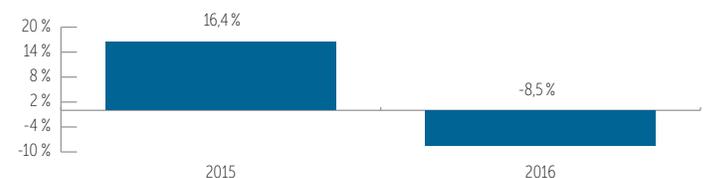
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 074 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 3,34 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi et remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,25 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,75 % Catégorie de fonds M (100/100) : 1,20 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Novembre 2014

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 31,1 M\$ **Rotation du portefeuille :** 14,23 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,32 %	9,99 \$	243 531
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,30 %	10,54 \$	1 298 789
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,28 %	10,53 \$	253 463
Q	Novembre 2014	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,28 %	10,54 \$	1 170 304

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans une composition de titres à revenu fixe et d'actions. Il investit directement dans un fonds ou par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Il investit actuellement la plupart de ses actifs dans des parts du fonds commun Portefeuille de revenu diversifié Emblème Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS DU FONDS SECONDAIRE ¹	%
Gouvernement du Canada 1,500 % 1 ^{er} juin 2026	5,5
Gouvernement du Canada 1,500 % 1 ^{er} juin 2023	3,1
Gouvernement du Canada 3,500 % 1 ^{er} déc. 2045	2,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,1
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	1,9
Province de l'Ontario 2,900 % 2 déc. 2046	1,8
Banque Toronto-Dominion 2,171 % 2 avr. 2018	1,5
Banque de Montréal 1,610 % 28 oct. 2021	1,4
Province de l'Ontario 2,400 % 2 juin 2026	1,3
Manitoba Telecom Services Inc. 4,000 % 27 mai 2024	1,3
Total	22,7

Nombre total de placements : 288

¹ En proportion de la valeur totale du fonds secondaire



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu courant et une certaine croissance à long terme du capital avec une volatilité réduite par l'entremise d'un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Rendement moyen

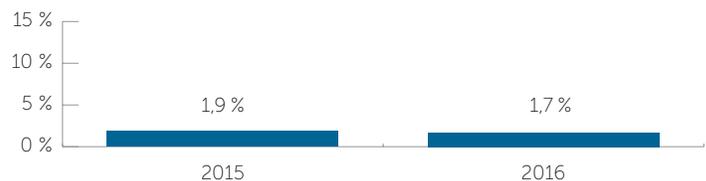
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie du fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 054 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 2,47 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi et remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée. 																		
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	<p>Si vous vendez dans les délais suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 an</td> <td>5,5</td> </tr> <tr> <td>2 ans</td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>3 ans</td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>4 ans</td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>5 ans</td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>6 ans</td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>7 ans</td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>après 7 ans</td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>		%	1 an	5,5	2 ans	5,0	3 ans	5,0	4 ans	4,0	5 ans	4,0	6 ans	3,0	7 ans	2,0	après 7 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
	%																			
1 an	5,5																			
2 ans	5,0																			
3 ans	5,0																			
4 ans	4,0																			
5 ans	4,0																			
6 ans	3,0																			
7 ans	2,0																			
après 7 ans	0,0																			
Frais de sortie Frais modiques	<p>Si vous vendez dans les délais suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 an</td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>2 ans</td> <td>2,5</td> </tr> <tr> <td>3 ans</td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>après 3 ans</td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>		%	1 an	3,0	2 ans	2,5	3 ans	2,0	après 3 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %. 								
	%																			
1 an	3,0																			
2 ans	2,5																			
3 ans	2,0																			
après 3 ans	0,0																			

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	<p>Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle.</p> <p>Catégorie de fonds K (75/75) : 0,05 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,35 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,55 %</p>
Frais Catégorie Plus	<p>Une charge qui sert à couvrir la GR du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle.</p> <p>Catégorie de fonds Q (75/75) : 1,15 %</p>
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
 259, rue King Est
 Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
 Télécopieur : 1 866 762-6163
 Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
 Courriel (français) : placement@empire.ca

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Novembre 2014

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 102,9 M\$ **Rotation du portefeuille :** 4,15 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,29 %	10,02 \$	671 945
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,28 %	10,57 \$	4 198 422
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,30 %	10,56 \$	696 458
Q	Novembre 2014	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,31 %	10,57 \$	4 201 704

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans une composition de titres à revenu fixe canadiens et d'actions canadiennes. Il investit directement dans un fonds ou par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Il investit actuellement la plupart de ses actifs dans des parts de fonds commun Portefeuille conservateur Emblème Empire Vie.

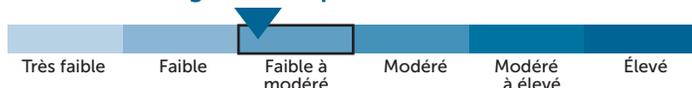
10 PRINCIPAUX PLACEMENTS DU FONDS SECONDAIRE ¹	%
Gouvernement du Canada 1,500 % 1 ^{er} juin 2026	5,4
Gouvernement du Canada 0,500 % 1 ^{er} nov. 2018	4,1
Banque HSBC Canada 0,821 % 3 janv. 2017	3,2
Gouvernement du Canada 3,500 % 1 ^{er} déc. 2045	3,0
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,350 % 15 déc. 2018	2,0
Gouvernement du Canada 1,500 % 1 ^{er} juin 2023	1,8
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	1,6
Province de l'Ontario 2,900 % 2 déc. 2046	1,5
Banque Toronto-Dominion	1,4
Banque Royale du Canada	1,3
Total	25,3

Nombre total de placements : 282

¹En proportion de la valeur totale du fonds secondaire



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance à long terme du capital et un revenu avec une certaine volatilité par l'entremise d'un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

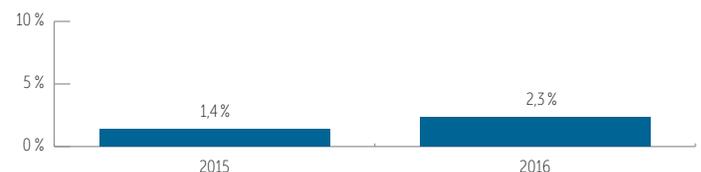
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie du fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 057 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 2,59 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,05 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,35 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,55 %
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la GR du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 1,15 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Novembre 2014

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 133,3 M\$ **Rotation du portefeuille :** 1,71 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,37 %	10,18 \$	1 315 817
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,36 %	10,81 \$	4 882 355
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,33 %	10,80 \$	1 021 962
Q	Novembre 2014	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,35 %	10,80 \$	5 190 828

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans une composition de titres à revenu fixe canadiens et d'actions canadiennes. Il investit directement dans un fonds ou par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Il investit actuellement la plupart de ses actifs dans des parts de fonds commun Portefeuille équilibré Emblème Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS DU FONDS SECONDAIRE ¹	%
Gouvernement du Canada 0,500 % 1 ^{er} nov. 2018	4,5
Gouvernement du Canada 1,500 % 1 ^{er} juin 2026	4,4
Banque HSBC Canada 0,821 % 3 janv. 2017	3,6
Gouvernement du Canada 3,500 % 1 ^{er} déc. 2045	2,5
Banque Toronto-Dominion	1,8
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,350 % 15 déc. 2018	1,8
Banque Royale du Canada	1,8
Gouvernement du Canada 1,500 % 1 ^{er} juin 2023	1,6
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,6
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,4
Total	25,0

Nombre total de placements : 284

¹En proportion de la valeur totale du fonds secondaire



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance à long terme du capital et une volatilité réduite par l'entremise d'un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

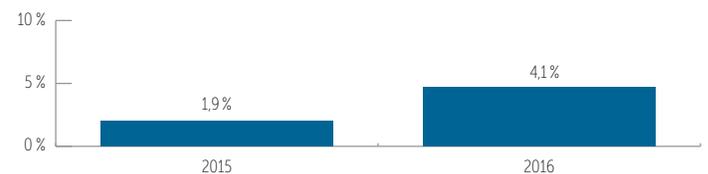
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie du fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 081 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 3,66 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,10 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,50 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,75 %
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la GR du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 1,40 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Novembre 2014

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 174,5 M\$ **Rotation du portefeuille :** 5,19 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,38 %	10,41 \$	853 518
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,41 %	11,10 \$	6 428 439
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,36 %	11,11 \$	1 602 432
Q	Novembre 2014	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,40 %	11,10 \$	6 888 710

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans une composition de titres à revenu fixe canadiens et d'actions canadiennes. Il investit directement dans un fonds ou par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Il investit actuellement la plupart de ses actifs dans des parts du fonds commun Portefeuille de croissance modérée Emblème Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS DU FONDS SECONDAIRE ¹	%
Banque HSBC Canada 0,821 % 3 janv. 2017	4,4
Gouvernement du Canada 0,500 % 1 ^{er} nov. 2018	4,0
Banque Toronto-Dominion	2,6
Banque Royale du Canada	2,6
Gouvernement du Canada 1,500 % 1 ^{er} juin 2026	2,3
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,3
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,1
Banque de Montréal	1,8
Constellation Software Inc.	1,7
PrairieSky Royalty Ltd	1,6
Total	25,4

Nombre total de placements : 283

¹En proportion de la valeur totale du fonds secondaire


Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance à long terme du capital et une volatilité réduite par l'entremise d'un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

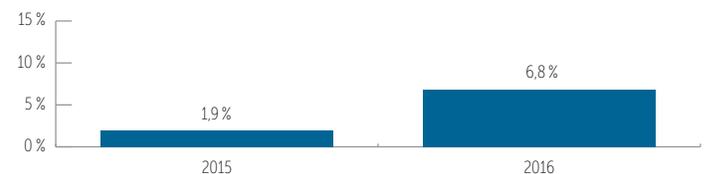
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie du fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 110 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 4,95 % par année.

Rendements annuels

Nous déclarerons le rendement de ce fonds lorsqu'il existera depuis au moins un an.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,10 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,55 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,75 %
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la GR du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 1,50 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Novembre 2014

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 124,9 M\$ **Rotation du portefeuille :** 2,53 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,45 %	10,60 \$	350 868
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,44 %	11,48 \$	2 027 273
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,47 %	11,41 \$	513 156
Q	Novembre 2014	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,45 %	11,42 \$	8 065 921

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans une composition de titres à revenu fixe canadiens et d'actions canadiennes. Il investit directement dans un fonds ou par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Il investit actuellement la plupart de ses actifs dans des parts de fonds commun Portefeuille de croissance Emblème Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS DU FONDS SECONDAIRE ¹	%
Banque HSBC Canada 0,821 % 3 janv. 2017	4,6
Banque Toronto-Dominion	3,4
Banque Royale du Canada	3,3
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,0
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,6
Banque de Montréal	2,4
Constellation Software Inc.	2,2
PrairieSky Royalty Ltd	2,1
Suncor Énergie Inc.	1,9
Brookfield Asset Management Inc. - Série A	1,8
Total	27,3

Nombre total de placements : 282

¹ En proportion de la valeur totale du fonds secondaire



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance à long terme du capital et une volatilité réduite par l'entremise d'un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et d'actions. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

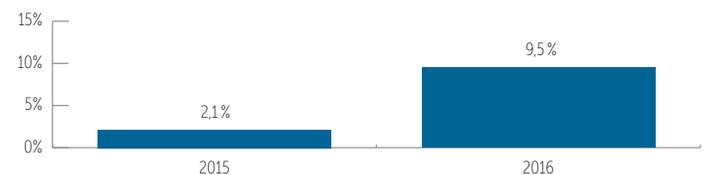
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie du fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 148 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,58 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Ce montant est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,10 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,55 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,75 %
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait (GR) du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 1,50 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Bref aperçu

DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS : Novembre 2014

Gestionnaire de portefeuille : Placements Empire Vie Inc. **Valeur totale du fonds :** 14,9 M\$ **Rotation du portefeuille :** 6.36 %

CATÉGORIE	DATE DE CRÉATION DE LA CATÉGORIE DE FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE / GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Avril 2015	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,59%	10,72 \$	162 620
L	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,59%	11,63 \$	779 712
M	Novembre 2014	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,57%	11,61 \$	350 796

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes. Il investit directement dans un fonds ou par l'entremise d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Il investit actuellement la plupart de ses actifs dans des parts du Portefeuille de croissance dynamique Emblème Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS DU FONDS SECONDAIRE ¹	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,5
Banque Royale du Canada 0,450 % 3 janv. 2017	4,0
Banque Toronto-Dominion	3,7
Banque Royale du Canada	3,5
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,2
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.	2,7
PrairieSky Royalty Ltd	2,3
Banque de Montréal	2,2
Suncor Énergie Inc.	2,2
Constellation Software Inc.	2,0
Total	30,3

Nombre total de placements : 193

¹ En proportion de la valeur totale du fonds secondaire



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance à long terme du capital et une volatilité réduite par l'entremise d'un portefeuille diversifié d'actions. Elle doit être disposée à accepter un degré de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

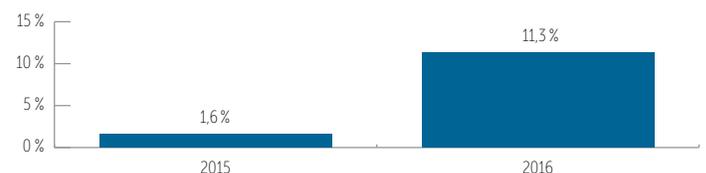
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie L du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie du fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 3 novembre 2014 détient 1 163 \$ le 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 7,25 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 5,5 2 ans 5,0 3 ans 5,0 4 ans 4,0 5 ans 4,0 6 ans 3,0 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les FVD sont déduits du montant vendu. Selon le contrat choisi, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans FVD. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de vente ni de FVD. Le calendrier des FVD est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Frais de sortie Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants : % 1 an 3,0 2 ans 2,5 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,20 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,75 % Catégorie de fonds M (100/100) : 1,20 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Coordonnées :

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 866 762-6163
Site Web : <http://www.empire.ca>

Courriel (anglais) : investment@empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fière d'être canadienne qui est en activité depuis 1923. Nous offrons une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., notre filiale en propriété exclusive.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada¹ et jouit de la note A (Excellent) que lui a attribuée la firme A.M. Best². Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir les placements, l'assurance individuelle et l'assurance collective dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur Twitter avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez notre site Web au www.empire.ca pour obtenir plus de détails.

¹ Selon les actifs des fonds généraux et des fonds distincts au Canada, le 31 décembre 2016, d'après les dépôts réglementaires.

² Le 1^{er} juin 2017

L'information présentée dans ce document est fournie à titre informatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MD} Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.

^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}
www.empire.ca placement@empire.ca

